RÈGLEMENT OFFICIEL – LES BOUCLES XXL

Toute inscription aux **Boucles XXL** implique l'acceptation tacite et sans réserve du présent règlement.

1. SITE D'ACCUEIL

- **Lieu :** Citadelle de Calais, Avenue Pierre de Coubertin, 62100 Calais

2. ORGANISATEUR

Les Boucles XXL sont organisées par la section trail du **SOC Calais Athlétisme**, avec le concours de la Ville de Calais et du journal *Nord Littoral*.

3. VALEURS DE L'ÉVÉNEMENT

- **Esprit sportif :** Promouvoir l'entraide, la convivialité, le respect des participants et faire découvrir la pratique du trail aux jeunes et aux novices.
- **Éco-responsabilité :** Minimiser la production de déchets, limiter les achats inutiles, préserver l'environnement et le site de la Citadelle de Calais.

4. ÉPREUVES ET PARCOURS

L'épreuve est un trail au format « boucle d'environ 2 km » sur temps imparti à l'intérieur du site de la Citadelle de Calais.

- **Tracé :** Les parcours empruntent essentiellement des chemins. Certaines portions étroites imposent un passage en file indienne. Le balisage est assuré par des barrières, rubalises, panneaux directionnels et signaleurs.
- **Assistance :** L'engagement est strictement individuel. Aucune assistance personnelle ni aide matérielle (notamment l'utilisation de bâtons) n'est autorisée.
- **Objectif :** Réaliser le maximum de boucles complètes dans le temps imparti pour chaque épreuve.
- **Date :** Départ le samedi 20 mars (les horaires précis et les ajustements de parcours seront finalisés quelques jours avant la manifestation).
- **Consignes météo :** L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours, d'adapter les horaires de départ ou d'annuler l'épreuve pour des raisons de sécurité ou de conditions météorologiques dégradées.

Programme des courses

Catégories	Années de naissance	Durée	Heure de départ
Éveil	2018, 2019, 2020	9 min	10h15
Poussins	2016, 2017	12 min	10h45
Benjamins	2014, 2015	20 min	11h15
Minimes	2012, 2013	30 min	12h00
Cadets	2010, 2011	1 h 00	13h00
18 ans et plus	2009 et avant	1 h 00	14h30

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET JUSTIFICATIFS

Épreuve ouverte à tous (hommes et femmes, licenciés ou non). Les épreuves sont mixtes.

A. Pour les participants Majeurs (18 ans et plus)

La participation est conditionnée à la présentation obligatoire de l'un des justificatifs suivants :

1. **Une licence sportive en cours de validité** à la date de l'événement, délivrée par la FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running) ou un PPS
2. **Le Parcours Prévention Santé (PPS)** : Pour tous les non-licenciés majeurs, l'attestation de réalisation du PPS (établie via la plateforme officielle pps.athle.fr) datant de moins de 3 mois à la date de la course est **obligatoire** (le certificat médical n'étant plus accepté par la réglementation FFA).

B. Pour les participants Mineurs

La participation des mineurs est soumise soit à la présentation d'une licence FFA ou agréée autorisée, soit à la présentation d'une **attestation de renseignement du questionnaire de santé spécifique mineur** (ou d'un certificat médical de non-contre-indication de moins de 6 mois si au moins une réponse du questionnaire est positive).

6. INSCRIPTIONS

- **Jauge maximale :** 200 participants par course.
- **Tarifs :**
    - **8 €** pour les catégories Éveils à Minimes.
    - **12 €** pour le format 1 h 00 (Cadets et 18 ans et plus).
- **Modalités :** Les inscriptions s'effectuent prioritairement en ligne. Tout dossier incomplet (défaut d'attestation PPS, licence non conforme ou absence de paiement) sera rejeté.
- *Note importante :* Les inscriptions en ligne doivent être finalisées au préalable. Si des inscriptions de dernière minute sont proposées le jour de la course sur place, il faudra le faire sur la plateforme.
- **Les inscriptions pour les non-licenciés mineurs** : Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.
- Une attestation délivrée par la FFA depuis sa plateforme en ligne (https://pps.athle.fr/), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code en fonction du choix de l'organisateur.
- Cette attestation est à réaliser le jour de l'inscription et sera valable jusqu'à la date de la manifestation ou de la compétition. Cette attestation permet le contrôle automatisé du questionnaire ou le cas échéant de la validité du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

7. MATÉRIEL OBLIGATOIRE (Épreuves de 1 h 00)

Pour des raisons de sécurité, les participants aux épreuves de 1 h 00 doivent disposer du matériel suivant :

- Réserve d'eau d'au moins 500 ml
- Couverture de survie
- Réserve alimentaire
- Vêtements adaptés aux conditions météorologiques du jour
- Téléphone mobile chargé (avec enregistrement du numéro d'urgence de l'organisation)

8. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉTHIQUE

L'épreuve se déroule sur un site historique et naturel préservé.

- **Propreté :** Tout jet de déchet en dehors des zones réservées (poubelles de tri mises à disposition sur la zone de ravitaillement) entraînera une **disqualification immédiate**.
- **Respect du tracé :** Il est strictement interdit de couper le parcours en dehors des chemins balisés sous peine de disqualification.

9. SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

- **Entraide :** Tout participant assistant à un accident sur le parcours a l'obligation de porter secours et d'alerter le poste de secours ou un signaleur.
- **Procédure d'urgence :**
    - *Blessure légère :* Prévenir le signaleur le plus proche afin d'organiser le rapatriement vers le PC central.
    - *Urgence grave :* Composer immédiatement le **15** (SAMU).

10. CONTRÔLES ET POSTES DE RAVITAILLEMENT

- **Contrôles volants :** Des points de contrôle inopinés sont installés le long de la boucle.
- **Dossards :** Le port du dossard visible sur le torse est obligatoire pour accéder aux zones de ravitaillement.

11. CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Tout participant peut être soumis à un contrôle antidopage à l'issue ou pendant la course. Le refus de s'y soumettre entraîne l'annulation des résultats et la disqualification.

12. ANNULATION, MODIFICATION ET REMBOURSEMENT

- **Modifications :** L'organisation se réserve le droit de modifier le tracé, l'emplacement du ravitaillement ou les horaires en cas de besoin.
- **Annulation / Interruption :** En cas d'intempéries majeurs ou de motif impérieux de sécurité :
    - En cas d'annulation de l'événement par décision préfectorale ou pour raisons climatiques/sécurité, **70 % du montant des droits d'inscription** sera remboursé aux participants (ou possibilité de report sur l'édition suivante sans frais).
    - Une assurance vous est proposée lors de votre inscription, seule celle-ci peut effectuer un remboursement en cas d'annulation de votre part. L'organisation ne remboursera aucun participant si celui-ci annule son inscription

13. ASSURANCES

- **Responsabilité Civile :** L'organisation a souscrit une assurance RC garantissant les conséquences de sa responsabilité, de celle de ses bénévoles et des participants.
- **Individuelle Accident :** Il est recommandé aux participants non-licenciés ou ne bénéficiant pas de garanties suffisantes via leur licence de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels.

14. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

- **Récompenses :** Aucun lot financier n'est attribué. Des lots récompenseront les 3 premiers de chaque classement (Classement Général Homme, Femme et Duo).

15. DROIT À L'IMAGE

Du fait de son inscription, chaque participant autorise expressément l'organisation et ses partenaires à utiliser les images (photos et vidéos) prises à l'occasion de la manifestation, sur tout support commercial ou promotionnel, sans compensation financière.

16. ENGAGEMENT GÉNÉRAL

L'inscription implique la renonciation à tout recours contre l'organisateur en cas de vol ou de dégradation des effets personnels des concurrents ou accompagnateurs sur le site.